

RAPPORT ANNUEL 2019-2020



*Association
de promotion
et d'éducation en logement*



... parce que nous avons tous besoin d'un toit!

Adopté en Assemblée générale annuelle, le 23 avril 2021

TABLE DES MATIÈRES

Nos partenaires	4
Introduction	5
Notre mission	6
L'administration	7
Points saillants	8
Les activités de l'année	9
1– L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME	9
1A - Les rencontres d'information	10
1B - Les sessions de formation	11
1C - Le site web de l'organisme	12
1D - L'Info-logement	12
1E - Les réseaux sociaux	12
2– LA MOBILISATION SOCIALE	13
Les regroupements de locataires	14
3 - L'ACTION POLITIQUE NON PARTISANE	14
4 - LA REPRÉSENTATION	15
Le logement communautaire	19
Le financement de l'organisme	19
Prévisions budgétaires 2020-2021	20
Conclusion	21
Plan d'action 2020-2021	22
Appréciation des clients	23
L'organisme est présent dans la presse	24

NOS PARTENAIRES

Nous remercions, pour leur soutien financier :

Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales



Société
d'habitation



«*In the words of one of my more sympathetic correspondents, it has turned out to be an 'Annus Horribilis'. I suspect that I am not alone in thinking it so.*» Ainsi s'exprimait la Reine d'Angleterre après une année marquée de nombreux déboires pour la famille royale, en 1982. Pour plusieurs, il en est de même pour l'année 2019-2020.

Quand on observe la façon dont l'année a été vécue à travers le monde; quand on regarde ce qui s'est passé et se passe encore dans nos milieux, c'est l'impression qui se dégage. 2019-2020 a été un « annus horribilis».

Pourtant, pour l'Association de promotion et d'éducation en logement, l'année 2019-2020, paradoxalement, a été une opportunité.

Malgré la situation difficile, ou peut-être à cause, justement, de cette situation difficile que vivaient de nombreuses personnes et familles, nous avons été là pour celles et ceux qui avaient le plus besoin de nous. Nous avons été là pour les locataires qui avaient à vivre, en plus du stress lié à une pandémie dont on ne savait comment elle allait évoluer, celui de conflits avec leurs locateurs, celui de perdre leur logement et de se retrouver à la rue.

En cette année pandémique où, dans plusieurs organisations, le mot d'ordre semblait de «se réinventer», l'Association de promotion et d'éducation en logement n'a pas eu à se réinventer (ou si peu) mais à approfondir ce qui fait l'essence de sa mission : la défense des droits collectifs et individuels des locataires, surtout des locataires les plus vulnérables.

C'est de cette année 2019-2020 que ce rapport annuel veut rendre compte.

En commençant ce rapport d'activités, qu'il nous soit permis – même si nous osons prendre pour acquis que c'est connu – de rappeler, brièvement, les circonstances qui ont vu naître l'organisme et la mission qu'il s'est donnée.

L'Association de promotion et d'éducation en logement est née dans le contexte de la crise du logement qui a sévi au Québec au début des années 2000. Elle est née d'une concertation d'organismes du milieu et de municipalités qui souhaitaient trouver une solution aux problèmes rencontrés par des locataires menacés de se retrouver à la rue. Après plusieurs rencontres de ces instances, est apparue la nécessité de doter le territoire d'un organisme indépendant dont la mission première serait d'agir sur les problématiques du logement.

La mission de l'Association de promotion et d'éducation en logement découle donc directement des circonstances qui l'ont vu naître.

MISSION

Promouvoir et défendre les droits collectifs et individuels des locataires, particulièrement des locataires vulnérables;

Promouvoir le logement communautaire comme moyen de lutter contre la pauvreté.

VALEURS

Telles que nous les avons déjà définies, trois grandes valeurs fondent les actions et activités de l'organisme :

- * **La solidarité**
Accueil sans jugement, accueil de la diversité, écoute active et attention particulière aux personnes.
- * **La justice**
Reconnaissance de droits égaux pour touTEs, condamnation des exclusions et des discriminations, empowerment des personnes.
- * **Et la dignité des personnes**
Respect des droits individuels, reconnaissance de la valeur intrinsèque des personnes, sollicitude envers elles.

Un conseil d'administration de 5 membres élus lors d'une assemblée générale préside aux destinées de l'organisme. Ces administrateurs proviennent d'horizons différents (droit commercial, civil, santé, gestion, organismes communautaires). C'est ce qui constitue la force et la richesse de ce conseil d'administration. Au cours de l'année, une administratrice a quitté. Les membres du conseil d'administration ont donc accueilli un nouveau membre pour le compléter.



M. Camil Rivest Jr, président

Maître-électricien de formation, il a été de l'équipe qui a mis en place La Chacunière, organisme au service d'une clientèle vivant avec une déficience intellectuelle. Il en a été membre du conseil d'administration.



M. David Legaré

Il est un avocat spécialisé en droit locatif commercial, en droit du logement, en vices cachés (propriétés mobilières et immobilières), petites créances (conseils, préparation et rédaction de procédures) ainsi qu'en matière civile.



Mme Catherine Nicol

Elle remplace Mme Dominique Chatel au conseil d'administration. Elle est avocate en litige civil et commercial et en droit matrimonial.



Mme Louise St-Laurent

Elle a été, pendant de nombreuses années, directrice du Comité d'aide alimentaire des Patriotes, situé à Saint-Joseph-du-Lac. Elle est aussi membre du conseil d'administration du Centre d'entraide Racine-Lavoie, à Saint-Eustache.



Mme Cynthia Thisdale

Elle est diplômée de l'Université de Montréal en psychoéducation (Maîtrise). Elle est membre de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Elle est à l'emploi du CISSS des Laurentides. Elle agit à titre de secrétaire-trésorière de l'organisme.

POINTS SAILLANTS



- 7** rencontres de conseil d'administration
- 5** rencontres de concertation (organismes régionaux)
- 6** présences à 2 Tables de concertation

- 147** nouveaux dossiers
- 65** dossiers en suivi (année 2018-19)
- 15** accompagnements au TAL
- 6** rencontres d'information tenues
- 4** sessions de formation données



- 3** publications
- 1** page Facebook
- 1** chaîne Youtube
- 10** Info-logement

- 1** projet en appel d'offres
- 1** projet en recherche de terrain



Par la force des choses, l'année s'est divisée en deux parties. Du 1^{er} novembre 2019 au 28 février 2020, l'organisme a pu réaliser les activités qui avaient été prévues. Puis une pandémie s'est invitée dans la vie des gens avec un train de contraintes qui allaient modifier certaines façons de faire.

Du 1^{er} mars au 31 octobre 2020, il a donc fallu procéder à certains ajustements pour éviter des bris de services. Rapidement, nous avons anticipé les difficultés qu'allait produire la pandémie sur les personnes et familles vulnérables. Et nous avons pris les mesures qui s'imposaient.

Durant la période d'urgence sanitaire, nous avons choisi de maintenir des services en présence des clients, sauf pendant le mois de mars 2020, évidemment avec toutes les précautions recommandées par la Santé publique. Parce que, pour plusieurs, l'accès à une plateforme technologique est difficile, soit du fait qu'ils n'en disposent pas, soit du fait d'une littéracie déficiente. Pour d'autres, démêler les fils d'une situation et en expliquer les tenants et les aboutissants au téléphone, relève, parfois, d'une sorte de défi.

Pour présenter les activités, nous nous conformerons aux paramètres imposés par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) pour la reddition de compte. Ces paramètres sont les critères qui encadrent ce qui définit la **DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS**. Ils sont au nombre de 4.

1- L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

Dans l'optique du SACAIS, l'éducation populaire autonome est une démarche qui vise à informer, éduquer, outiller, sensibiliser les personnes vivant des situations semblables afin de les amener à avoir prise sur leurs

conditions de vie. Elle vise, en bout de ligne, l'empowerment des personnes et une transformation sociale. Cela se traduit, dans notre organisme par la mise en place de rencontres d'information, de sessions de formation, de cliniques et autres activités d'information.

1A - LES RENCONTRES D'INFORMATION

6 rencontres d'information ont été tenues au cours de la première partie de l'année. Elles ont porté, particulièrement, sur les droits et obligations des locataires, les droits et obligations des locateurs. Les participants rejoins l'ont été par le biais d'organismes du territoire qui nous ont sollicité.

<p>Visite guidée du bail Cette rencontre d'information a porté sur les différentes parties du bail. L'objectif était de comprendre la teneur du contrat, des engagements, des droits et des obligations inhérents à un contrat de bail (locataires et locateurs).</p>	<p>De 90 à 120 minutes, dépendamment des questions, des échanges entre les participants.</p>	<p>1 présentation au Répît de la rue (7 personnes) 1 groupe de locataires de Lachute (9 personnes)</p>
<p>Connaître et défendre ses droits dans une société en mutation De plus en plus, les locataires auront face à des problèmes engendrés par les mutations dans le monde de l'immobilier et de l'économie. Il nous apparaît important qu'ils connaissent leurs droits, qu'ils apprennent comment les défendre et connaître les organismes et instances qui existent pour les aider et les accompagner.</p>	<p>120 minutes</p>	<p>Rencontre tenue 2 fois (8 personnes et 10 personnes)</p>
<p>Faire face à un problème d'insalubrité Cette rencontre s'insérait dans un projet de recherche financé par la SHQ dans le cadre du PAOC.</p>	<p>120 minutes</p>	<p>Rencontre tenue 2 fois avec 2 groupes différents (10 et 12 personnes)</p>

Nous avons voulu reprendre ces rencontres en visio-conférence mais l'audience n'a pas été suffisante. Il faut dire qu'à ce moment, l'utilisation des plateformes de communication n'était pas encore très répandue.

1B - LES SESSIONS DE FORMATION

Les sessions de formation se donnent pour objectif d'outiller les locataires afin qu'ils soient capables de gérer les situations conflictuelles auxquelles ils peuvent faire face en cours de bail. Ce sont des rencontres qui portent sur le fonctionnement du Tribunal administratif du logement (anciennement Régie du logement) et sur certains points de loi. 3 sessions de formation ont été offertes en première partie de l'année; elles ont rejoint 33 personnes.

<p>La nouvelle Loi sur le Tribunal administratif du logement La Régie du logement a changé de nom pour devenir le Tribunal administratif du logement. La loi qui crée le TAL a introduit des dispositions intéressantes pour les locataires. Cet atelier se donnait comme objectif de les pointer pour les participants.</p>	120 minutes	1 groupe de 8 personnes
<p>Se préparer à une audience Une audience à un tribunal est toujours anxiogène pour les personnes qui n'en ont pas l'habitude. Cet atelier visait à démystifier les procédures devant le TAL et aider les locataires à se préparer à une audience. Un petit Guide a d'ailleurs été conçu à cet effet.</p>	120 minutes	1 groupe de 7 personnes
<p>Le logement communautaire Cet atelier a exploré les diverses formes d'habitation sociale et communautaire, le choix d'une formule juridique adaptée à son projet, la constitution du groupe porteur, l'incorporation de l'organisme, les programmes d'aide financière, le rôle d'un GRT.</p>	160 minutes	2 groupes de 9 personnes

1C - LE SITE WEB DE L'ORGANISME

Le site web de l'organisme fait partie intégrante de l'offre d'activités en éducation populaire autonome. Il a été conçu pour que l'internaute locataire y trouve les informations les plus pertinentes pour sa situation. Plusieurs rubriques y figurent et le site bénéficie de mises à jour régulières. Il a été révisé dans le courant de l'année et une mise à jour majeure est prévue pour l'année 2020-2021. Le site a bénéficié d'une aide financière de M. Luc Désilets, député fédéral de Rivière-des-Mille-Îles.

2126 visiteurs ont consulté le site web (<https://appel-logement.org>), une diminution approximative de 5% par rapport à l'an dernier.

1D - L'INFO-LOGEMENT



Depuis l'année 2018-2019, nous publions une infolettre mensuelle qui traite du logement, ses problématiques, le Droit qui s'y rapporte, son développement dans le territoire des Laurentides.

L'année 2019-2020 a vu une croissance importante de ses abonnéEs. L'infolettre rejoint maintenant un public de 361 abonnéEs.

1E - LES RÉSEAUX SOCIAUX

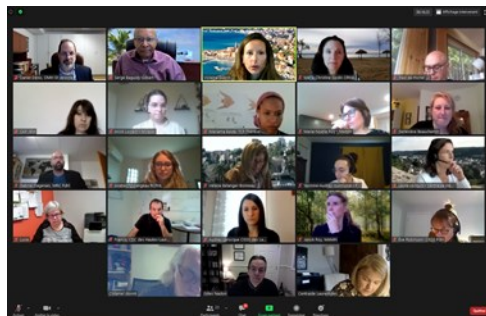
L'organisme assure sa présence sur les réseaux sociaux par une page Facebook animée par un membre du conseil d'administration et une chaîne Youtube dont se charge le coordonnateur. Sur LinkedIn, on peut suivre certaines publications. Bientôt, une page Instagram viendra compléter l'ensemble du réseautage social de l'organisme.

2- LA MOBILISATION SOCIALE

Mobiliser les locataires du territoire est une tâche relativement difficile et complexe. La plupart du temps, nous représentons la seule et dernière issue pour les personnes qui s'adressent à nous, c'est donc dire qu'elles viennent à nous quand leur situation devient désespérée. En outre, souvent, ces personnes n'ont pas d'énergie à consacrer à autre chose qu'à leur survie.

La mobilisation sociale se fait alors la plupart du temps avec et à travers les organismes locaux, régionaux ou nationaux avec lesquels nous collaborons : les Tables de concertation, le FRAPRU, le RCLALQ entre autres.

En 2019-2020, l'Association de promotion et d'éducation en logement a participé à la Caravane du FRAPRU pour le logement, aux rencontres de la Table de concertation sur la pauvreté (Deux-Montagnes et Mirabel-sud), à la Table des Partenaires de Mirabel, au Comité régional du logement des Laurentides (CRDSL) et à la Démarche en développement social.

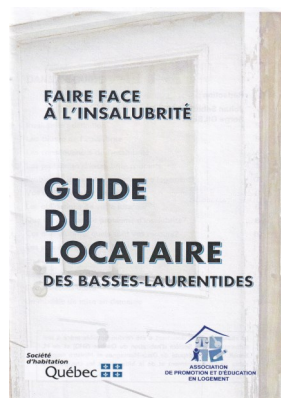


LES REGROUPEMENTS DE LOCATAIRES

Toujours dans l'esprit de la mobilisation sociale, 5 groupes de locataires se sont constitués sous l'impulsion de l'Association de promotion et d'éducation en logement. Ces groupes, accompagnés par notre organisme, sont situés à Sainte-Thérèse (2 groupes), Lachute, Saint-André-d'Argenteuil et Bois-des-Filion. Ces 5 groupes ont en commun d'être victimes de rénoviction et exposés à une possible expulsion.

3- L'ACTION POLITIQUE NON PARTISANE

Un des axes de l'action politique non partisane invite à «effectuer des recherches ou des analyses ou contribuer à l'analyse de situations problématiques».



Dans le cadre de ses revendications pour un accroissement du logement abordable et une meilleure qualité du logement dans le territoire, l'Association de promotion et d'éducation en logement a mené 2 recherches qui ont produit une étude sur la situation du logement dans la MRC de Mirabel, une étude sur la situation de l'insalubrité dans les grandes villes des Basses-Laurentides ainsi qu'un guide à l'intention des locataires qui vivent des problématiques d'insalubrité.

La recherche sur les problématiques d'insalubrité dans les grandes villes des 4 MRC des Basses-Laurentides et la production du guide à l'intention des locataires ont été rendues possibles grâce à une subvention de la SHQ dans le cadre du PAOC (Programme d'aide aux organismes communautaires).

Ces documents peuvent être consultés et téléchargés sur le site web de l'organisme.

4– LA REPRÉSENTATION

2 activités de représentation ont été réalisées au cours de l'année. L'une de ces activités a été une rencontre avec le bureau de M. Benoit Charrette, député de Deux-Montagnes et Ministre de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques, afin de lui remettre une pétition dans le cadre de la Caravane du FRAPRU pour du logement social. La pétition a été reçue par M. Jonathan Guay, attaché politique du député-ministre.



La 2^e activité a consisté dans l'accompagnement et la représentation de locataires auprès du Tribunal administratif du logement.

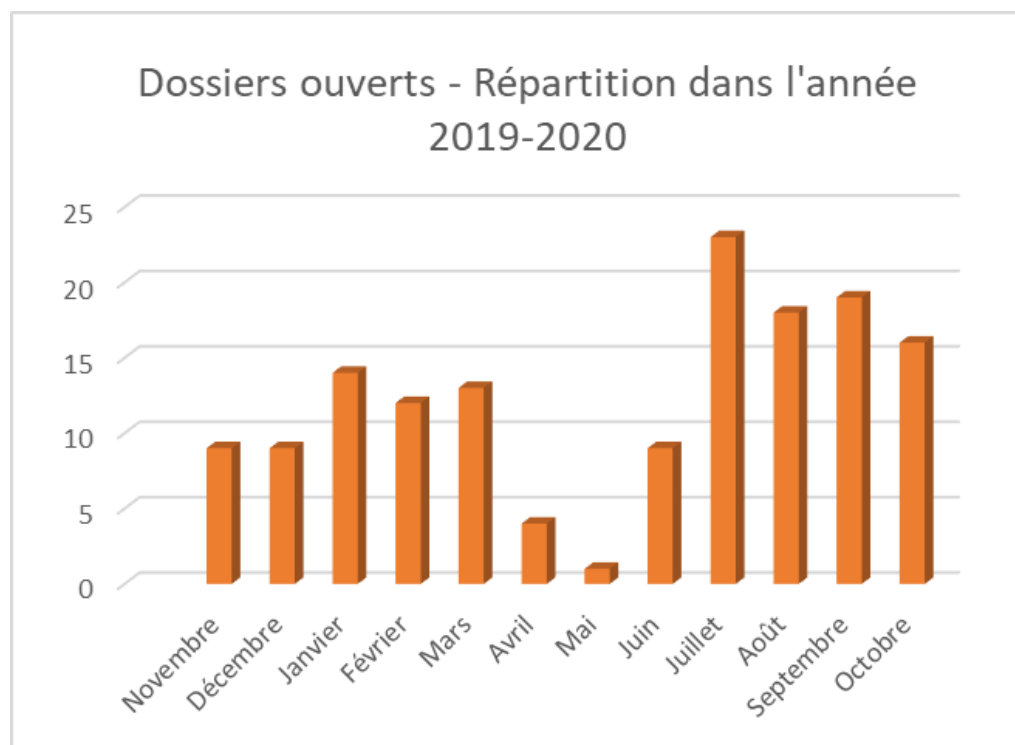
Vers la fin de l'année 2018-2019, le statut de l'Association de promotion et d'éducation en logement a changé. L'organisme a été reconnu comme organisme régional par le SACAIS. Le territoire desservi est devenu officiellement le territoire de la Région 15.

Cette reconnaissance s'est traduite en une augmentation des demandes provenant des locataires du territoire. Cette année, 147 nouveaux dossiers ont été ouverts par des clients provenant des 8 MRC des Laurentides et de l'île de Laval. À ces nouveaux dossiers, il faut ajouter les dossiers qui exigent encore un suivi, soit parce que les clients sont en attente d'un dépôt de demande ou d'une date d'audience, soit qu'ils sont encore en pourparlers, en négociation avec leurs locateurs.

Les ouvertures de dossiers ont requis une première rencontre d'évaluation avec le client, souvent la rédaction d'une mise en demeure qui nécessite un temps important de recherche. Il faut, des fois, ajouter la préparation de la demande qui sera soumise au Tribunal administratif du logement.

Il a fallu aussi quelques fois préparer et accompagner plusieurs clients à des audiences au Tribunal administratif du logement (TAL).

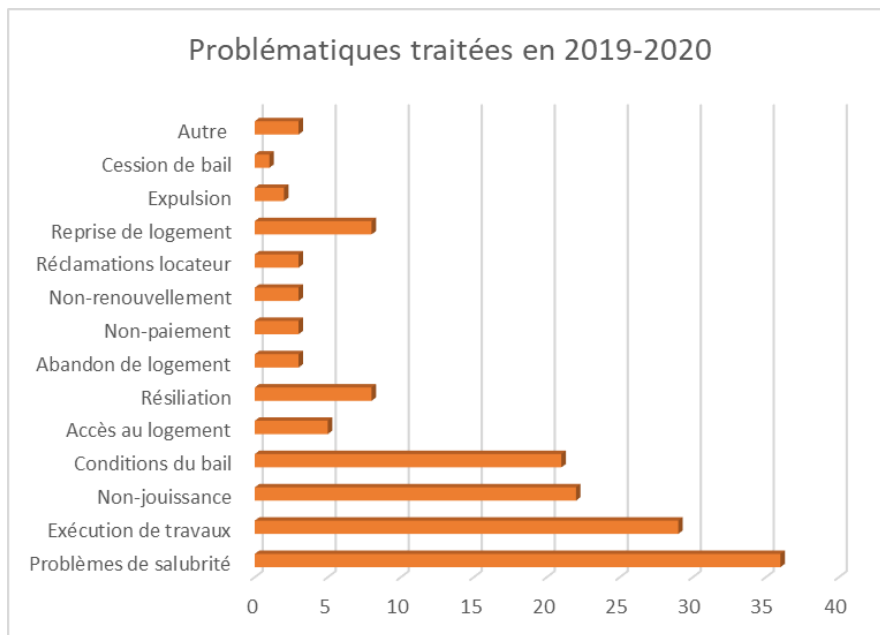
Quelques-uns de ces dossiers ont demandé des échanges et/ou des rencontres avec les services psycho-sociaux des CIUSS (Deux-Montagnes, Sainte-Thérèse, Saint-Sauveur), des travailleurs-travailleuses de rue (Sainte-Adèle, Lachute) et du temps supplémentaire de préparation pour des audiences au Tribunal administratif du logement. Certaines personnes ont aussi eu besoin d'aide pour des demandes aux Offices municipaux et/ou régionaux d'habitation (expliquer les procédures de demande, compléter les documents ...).



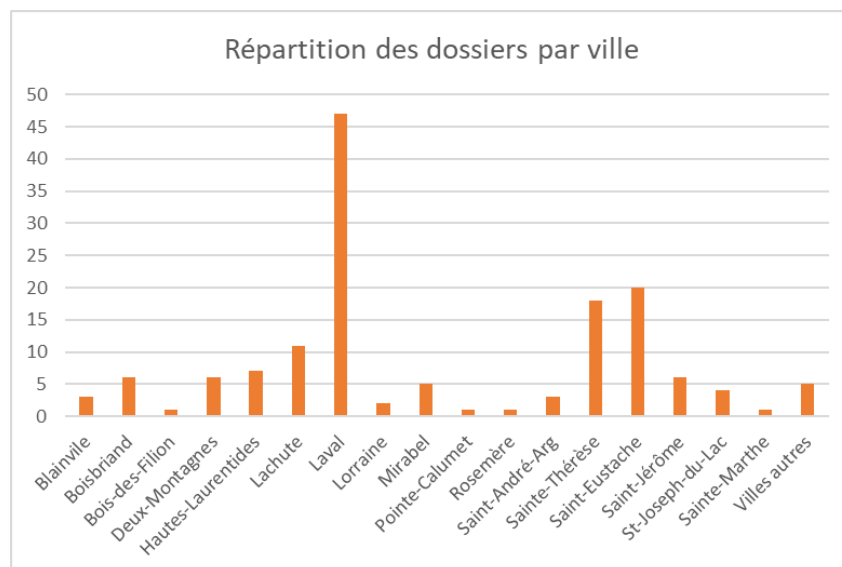
Les problématiques traitées ont été diverses et, souvent, complexes.

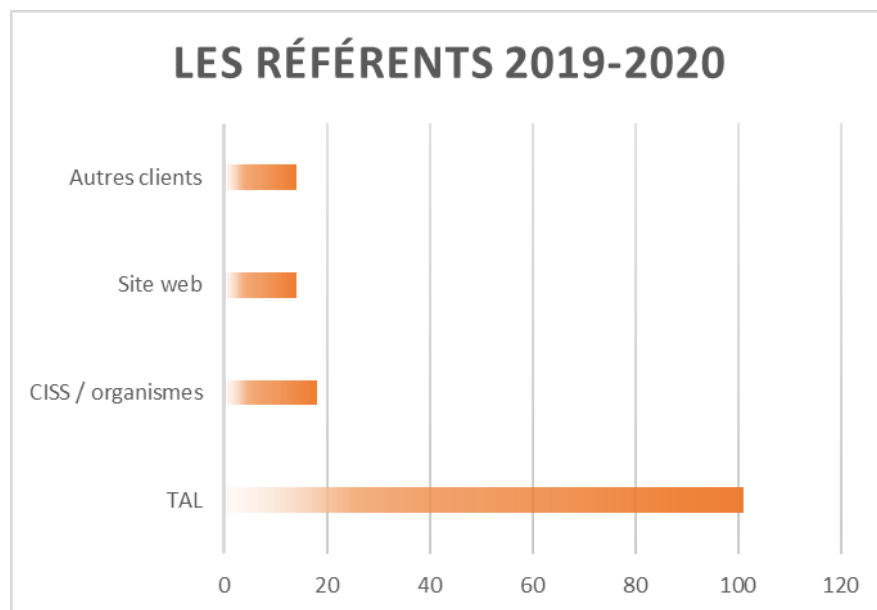
Une remarque : les problématiques concernant les situations d'insalubrité ont explosé ainsi que les demandes d'exécution de travaux par les locataires, travaux souvent liés à des problèmes de salubrité. Cela donne une idée de l'état du parc locatif dans le territoire.

Le tableau suivant présente la répartition des problématiques traitées au cours de l'année 2019-2020.



Les personnes qui ont fait appel à nos services proviennent des 8 MRC des Laurentides. Mais les préposés du TAL (Laval et Saint-Jérôme) nous réfèrent aussi un nombre grandissant de clients. Cela, selon nous, indique qu'il faudrait établir un bureau pour Laval ou obtenir les subventions qui permettraient à l'Association de promotion et d'éducation d'assumer les dossiers supplémentaires.





Au cours de l'année, nous avons rencontré 147 personnes qui avaient besoin d'ouvrir un dossier car les problèmes qui étaient les leurs ne pouvaient se régler par un moyen autre que des procédures (mises en demeure, demandes au TAL).

Parallèlement, nous avons répondu, chaque jour, à une moyenne de 15 demandes d'informations diverses, et souvent plus selon la période. Cela représente près de 5000 appels dans une année.

Toutes ces statistiques, dans un rapport d'activités, peuvent nous détourner de la vraie réalité cachée derrière les chiffres. Il s'agit pourtant de personnes, d'êtres humains qui ont souffert, qui ont été perturbés, stressés par les situations vécues. Ce sont une mère et sa fille, harcelées par une locatrice qui veut augmenter le loyer du logement qu'elles habitent. C'est un couple de nouveaux arrivants dans le pays à qui on a délivré un logement à la limite de l'insalubrité, malgré les belles photos qui leur avaient été montrées sur internet. C'est une dame âgée qui, pour la première fois de sa vie, reçoit un avis de reprise de son logement après 15 ans passés dans les lieux parce que le locateur juge le coût du loyer trop bas. C'est beaucoup de détresse humaine que notre organisme accompagne au quotidien.

LE LOGEMENT COMMUNAUTAIRE

La mission de l'Association de promotion et d'éducation en logement comporte un volet de promotion et de développement du logement social et communautaire.

Le projet de coopérative accompagné par l'organisme se concrétise de plus en plus. En 2019-2020, la Coopérative de solidarité du Train de la vie est allée en appel d'offres. La livraison de l'immeuble est prévue pour le printemps 2022.

Un projet de logement pour étudiants est actuellement en recherche d'un terrain et d'un groupe porteur. Nous espérons pouvoir bénéficier des subventions encore disponibles dans le cadre du programme fédéral ICRL (Initiative de construction rapide de logement).

LE FINANCEMENT DE L'ORGANISME

En introduction, nous avons souligné que l'année 2019-2020 représentait une opportunité pour notre organisme. En effet, à la fin de l'année 2018-2019, l'Association de promotion et d'éducation en logement a été reconnu comme un organisme régional. Cette reconnaissance est venue après de nombreuses années d'attente et de travail dans les milieux.

Un rehaussement de la subvention de base a accompagné la reconnaissance. Ce rehaussement a été bien reçu mais à l'usage, il se révèle insuffisant.

Pour mieux desservir le territoire et augmenter la présence de l'organisme dans les milieux du Nord, il faudrait l'adjonction d'une ressource supplémentaire. Il en est de même pour le secteur de Laval dont les demandes ont explosé de façon exponentielle.

Nous sollicitons le soutien des députés des Laurentides et de ceux de Laval afin qu'ils se fassent les porte-voix de leurs commettantEs auprès du Ministre du Travail et de la solidarité sociale. L'Association de promotion et d'éducation en logement est présente pour les locataires vulnérables et elle a besoin des ressources nécessaires pour continuer sa mission.

REVENUS

Contribution SACAIS *	91 346,00 \$
Emploi Été Canada	16 850,00 \$
Dons autres	1 500,00 \$
Communautés religieuses et autres	3 500,00 \$
Cotisations (dossiers)	1 000,00 \$
Projets 2020-2021	10 000,00 \$
TOTAL	124 196,00 \$

DÉPENSES**Rémunération globale 2019-2020**

Rémunération coordination **	52 000,00 \$
Rémunération Emploi Été ***	19 040,00 \$
DAS + Avantages sociaux	8 200,00 \$
Relève à la coordination	25 000,00 \$
TOTAL DES CHARGES	104 240,00 \$

FRAIS GÉNÉRAUX

Frais de déplacement	4 500,00 \$
Hébergement occasionnel	500,00 \$
Sessions de formation	750,00 \$
Frais de vie associative	750,00 \$
Loyer	6 800,00 \$
Assurances	350,00 \$
Honoraires professionnels	2 500,00 \$
Frais tenue de livres	350,00 \$
Télécommunications	3 700,00 \$
Hébergement web	300,00 \$
Papeterie, fournitures bureau	1 250,00 \$
Impressions, photocopies	1 200,00 \$
Courrier, frais postaux	175,00 \$
Achats informatiques	500,00 \$
Entretien, réparations informatiques	400,00 \$
Intérêts, frais bancaires	250,00 \$
Adhésion autres organismes	125,00 \$
Formation, congrès, abonnements	250,00 \$
TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX	24 650,00 \$
TOTAL DÉPENSES	128 890,00 \$
SURPLUS (DÉFICIT)	(4 694,00 \$)

En conclusion, si nous pouvons nous féliciter, malgré une situation pandémique qui n'a pas arrêté de se dégrader durant l'année, d'avoir été présent pour les personnes et familles qui ont eu besoin de nous, nous ne pouvons pas perdre de vue les défis qui sont ceux d'un organisme comme le nôtre. En effet, ils sont nombreux, mais les trois plus pressants et importants sont :

⇒ Les ressources humaines

Depuis les dernières années, nous constatons une augmentation du nombre de personnes et familles qui ont eu besoin de nos services. Sur 10 ans, l'augmentation a dépassé les 30%. Avec les nouveaux paradigmes qui modifient les façons de faire dans le logement locatif, de plus en plus de personnes vont faire appel à nos services. Nous desservons un territoire beaucoup plus grand qu'à nos débuts et toujours avec les mêmes ressources humaines. Il faudrait augmenter celles-ci d'au moins 3 autres personnes pour améliorer l'efficacité de nos services.

⇒ Le financement

Le second défi est un corollaire du premier. Pour augmenter le personnel, il faut les ressources financières adéquates. Il a fallu beaucoup de temps avant d'obtenir un rehaussement du financement de base de l'organisme. Ce financement s'est accompagné d'un agrandissement du territoire. Et ne règle pas complètement les problèmes. Le soutien financier nécessaire serait plutôt de l'ordre d'un ajout d'au moins 50% du budget actuel.

⇒ La croissance de l'organisme

Le dernier défi dépend des deux premiers. Pour faire croître l'organisme à son plein potentiel, un ajout de personnel est vital. Et pour l'ajout de personnel, le financement est nécessaire. Nous nous retrouvons donc dans un cercle vicieux qui bloque l'évolution et le développement de l'organisme.

Nous ne terminerons pas ce rapport annuel sans évoquer, encore une fois, la **nécessité** de procéder à une planification stratégique pour les 5 prochaines années. Brosse le portrait de l'organisme tel qu'il est aujourd'hui, revisiter son passé et se projeter dans son avenir; voilà qui devrait faire partie des priorités de la prochaine année.

PLAN D'ACTION 2020-21

Pour l'année 2020-2021, nous reconduisons le plan d'action de l'an dernier. La situation pandémique nous a obligé à modifier et ajuster nos façons de faire. La planification 2019-2020 est encore d'actualité. Si nécessaire, il sera modifié en cours d'année.

Éducation populaire autonome

Poursuivre l'offre des ateliers d'information, de formation et des cliniques juridiques sur les droits et obligations des locataires et des locataires.

Organiser les Journées juridiques dans les MRC de Thérèse-de-Blainville, Rivière-du-Nord et Labelle.

Poursuivre l'offre de service en formation aux organismes communautaires du territoire.

Poursuivre l'accompagnement des comités de locataires.

Poursuivre la publication de l'Info-logement.

Défense des droits

Poursuivre les rencontres individuelles de consultation sur les droits et obligations.

Poursuivre l'accompagnement des locataires dans leurs démarches pour la reconnaissance de leurs droits et leurs recours et procédures.

Poursuivre la représentation des personnes et des groupes auprès des instances municipales et gouvernementales.

Assurer une présence assidue aux différentes Tables de concertation sur la pauvreté.

Promotion de la mission de l'organisme

Développer le plan de communication.

Poursuivre l'amélioration du portail web de l'organisme.

Participer aux rencontres nationales sur la promotion et la défense des droits des locataires.

Assurer une présence minimale aux rencontres des conseils municipaux.

Vie associative

Augmenter le membership de l'organisme.

Initier les démarches pour une planification stratégique sur 5 ans.

Ces messages ont été reçus par courriel :

Je tiens à remercier votre organisme pour l'accompagnement que j'ai reçu dans le litige qui m'opposait avec mon propriétaire.

J'ai eu 3 rencontres avec vous et chaque fois, vos informations étaient judicieuses.

Après une conciliation, mon propriétaire et moi en sommes arrivés à une entente confidentielle, mais qui me satisfait tout à fait.

Merci beaucoup de votre expertise et de votre accompagnement.

Longue vie à votre organisme.

V.F.

Locataire satisfaite

coordonnateur@apel-logement.org

Bonjour

Comme mentionné dans un précédent courriel, les services que vous nous avez offert nous ont permis à mon épouse et moi de rectifier la plainte que nous avons formulée au tribunal administratif du logement et à reformuler la mise en demeure que nous avons adressée à la résidence de mon beau-père. En tant que mandataire homologues nous ne connaissons pas toutes les subtilités des documents à remplir. Ces correctifs nous ont permis de les rendre conformes aux exigences d'une telle démarche. Ça nous a permis d'en arriver à une entente avec la partie défenderesse.

Merci à vous.

Mme Robert et Hélène Bélair, mandataires homologues pour Mr. Lawrence Bélair

Envoyé de mon iPad



L'Éveil, 29 janvier 2020



L'Éveil, 13 février 2020

Le Québec connaît sa pire pénurie de logements depuis 15 ans et le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) réclame du gouvernement Legault la mise en place d'un vaste chantier qui déboucherait sur la construction de 50 000 nouveaux logements sociaux d'ici cinq ans.

«On a les moyens d'investir davantage dans le logement social. Non seulement le gouvernement